

COMMUNE DE BAULAY ZAEnR 2023 BILAN DE CONCERTATION DU PUBLIC

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendu ainsi que les motivations des suites données.

Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée

 par consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie du 17 novembre au 7 décembre 2023 inclus (15 jours ouvrés 9 jours ouverture mairie)

Le public était invité à donner son avis, ses observations :

• sur le registre à disposition en mairie

Avis recueillis

Dans le cadre de la concertation, 0 avis ont été déposés :

- nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : 0
- nombre de personnes ayant consulté le dossier : 0

Ces avis portent sur une ou plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

Avis portant sur les ZAEnR	Nombre de contributions		
	Favorable	Défavorable	Sans observation
PV toitures des bâtiments communaux Mairie - Ancienne école - Salle des fêtes	0	0	0
PV sur l'ensemble des toitures de la zone U du PLU	0	0	0

Avis défavorable portant sur les thèmes suivants	
PV toitures des bâtiments communaux Mairie - Ancienne école - Salle des fêtes	Néant
PV sur l'ensemble des toitures de la zone U du PLU	Néant

Motif des suites données

En l'absence observations du public, aucune modification n'est apportée au projet de ZAEnR tel que présenté.

Le Type d'Énergie Renouvelable retenu par la commune est le Solaire Photovoltaïque et /ou Solaire Thermique en PV toiture pour l'ensemble de la Zone U du PLU de la commune, y compris les bâtiments communaux mairie- ancienne école- salle des fêtes.

Baulay, le 8 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 070-217000561-20231215-202336-DE